

Règlement Officiel

1. Dans le cadre de l'opération « cora Foetz, 16^{ème} anniversaire », cora Foetz, 11, rue du Brill, L-3898 Foetz, propose à ses clients une grande tombola du mardi 29 mai au samedi 09 juin 2018 inclus. L'offre est valable à Foetz et est uniquement destinée au consommateur final.
2. Du mardi 29 mai au samedi 09 juin 2018, cora Foetz vous permettra de remporter de nombreux lots dont une voiture.

1. Une voiture à gagner par tirage au sort

Lors de son passage en caisse, le client se verra remettre un bulletin de participation sur lequel il pourra inscrire lisiblement ses coordonnées complètes et ensuite le déposer dans l'urne située près du podium d'animation situé au centre de la galerie.

Le tirage au sort pour le gain d'une voiture **Hyundai KONA Launch Urban** s'effectuera le samedi 09 juin à 18h00. Cette voiture est offerte par cora Foetz et les commerçants de la galerie en collaboration avec le garage Autodis Esch-sur-Alzette. Le gagnant sera averti par courrier posté au plus tard le 30 juin 2018. Au cas où le gagnant ne se présenterait pas avant le 31 décembre 2018 à l'heure de fermeture du magasin, son prix restera de plein droit la propriété définitive de cora Foetz. De même, le gagnant devra prendre ses dispositions pour retirer la voiture auprès du garage autodis avant le 31 décembre 2018.

2. 6 caddies « gratuits » à gagner par jour

Chaque jour, du mardi 29 mai au samedi 09 juin 2018, le magasin Cora de Foetz fera gagner **6 « caddies » gratuits** d'une valeur de 160 EUR, sous forme de deux bons d'achat de 50 EUR, 2 bons d'achat de 25 EUR et 1 bon d'achat de 10 EUR. Un animateur révélera le numéro de la caisse de sortie* désignée gagnante par l'indication de la flèche d'une roue mécanique. Cette roue comportera 36 cases numérotées de 1 à 36. Les tirages s'effectueront aux heures suivantes :

11h00-12h00-15h00-16h00-17h00-18h00 (17h45 le dimanche 03 juin)

* caisse de sortie à l'exclusion de toutes caisses périphériques ou d'animation

16 bouteilles de champagne à gagner tous les jours

Chaque jour, du mardi 29 mai au samedi 09 juin 2018, le magasin Cora de Foetz fera gagner 16 bouteilles de champagne Veuve Heringer cuvée spéciale ou Dom Caudron.

Un animateur révélera le numéro de la caisse de sortie* désignée gagnante par l'indication de la flèche d'une roue mécanique. Cette roue comportera 36 cases numérotées de 1 à 36.

* caisse de sortie à l'exclusion de toutes caisses périphériques ou d'animation

Les tirages s'effectueront aux heures suivantes :

10h30-10h45-11h30-11h45-14h30-14h45-15h30-15h45-16h15-16h30-16h45-17h15-17h45*-18h15**-18h30***-18h45**** (*10h15-**11h15-***14h15-****15h15 le dimanche 03 juin)

Le déroulement est le suivant :

Seules les 36 caisses en ligne de Cora Foetz sont concernées par le tirage :

- Si la caisse correspondante est ouverte et qu'un client y est présent, cette personne se verra attribuer les bons d'achat ou la bouteille de champagne, à condition qu'elle n'ait pas encore terminé de payer ses achats.
 - S'il n'y a pas de client présent à la caisse correspondante, ou si celle-ci est fermée, l'animateur se rendra à la première caisse ouverte portant un numéro supérieur à laquelle un client sera présent. S'il n'y a plus de caisse avec numéro supérieur ouverte, il repart en ordre décroissant vers la première caisse ouverte.
3. Les bons d'achat sont valables pour une période de 6 mois à partir de l'émission du bon. Faute de l'utiliser dans ce délai, les gagnants seront réputés avoir renoncé à leur prix qui restera la propriété de l'Annonceur.
 4. Le gain de la voiture ne pourra en aucun cas être échangé en espèces.
 5. En cas de fraude, le participant se verra refuser l'octroi du prix qui lui revenait, sans préjudice de toutes poursuites judiciaires ultérieures.
 6. Le gagnant devra communiquer ses coordonnées au cora de Foetz en justification de l'attribution de la voiture. Le gagnant accepte explicitement que cora foetz publie son nom ainsi que sa photo éventuelle à toute fin publicitaire, sans aucune contrepartie financière ou autre. Ces données pourront être reprises dans le fichier clients de cora à des fins de marketing direct sauf si le client ne le souhaite pas et le signale lors de la réception du lot.
 7. Selon la loi du 2 août 2002, les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit. .
 8. La participation à cette tombola implique l'acceptation pure et simple du présent règlement affiché en magasin et qui a en outre été déposé en l'étude de l'huissier de justice, Maître Carlos Calvo, 65, rue d'Eich à L-1461 Luxembourg
 9. Le personnel de Cora SA ainsi que le personnel des commerces de la galerie ne peuvent participer à la présente tombola.